

PLACE ET AVENIR DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS TROIS GRANDS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS Lac Alaotra, Office du Niger, Région de Yagoua

J.C. DEVEZE *

RESUME

Depuis des dizaines d'années, des investissements importants ont été effectués en Afrique au Sud du Sahara et à Madagascar pour réaliser des grands périmètres irrigués. Les sociétés d'aménagement qui en avaient la charge traversent des difficultés financières importantes et les riziculteurs ne sont pas encore assez organisés pour gérer les périmètres et faire face aux problèmes d'entretien. Il se pose donc la question de la transition entre une situation où l'Etat dirigeait tout et celle où les responsabilités se répartiraient mieux entre les parties intéressées. Il est important que les producteurs aient le temps de s'organiser pour assurer la viabilité de ces périmètres.

MOTS-CLES

Organisation paysanne - Périmètre irrigué - Société de développement - Madagascar - Mali - Cameroun.

INTRODUCTION

Dans le cadre des évaluations rétrospectives de la CCCE, il a été examiné récemment la place et l'avenir des organisations paysannes (OP) dans divers périmètres irrigués au Lac Alaotra à Madagascar (janvier 1990), à l'Office du Niger au Mali (mai 1990) et à Yagoua et Maga au Cameroun (mars 1991). Après un rappel sur l'histoire de ces périmètres irrigués et sur les groupements de riziculteurs, il sera dressé un bilan des fonctions tenues par les diverses organisations paysannes, présenté les difficultés rencontrées et proposé des réflexions sur les perspectives d'évolution du rôle des divers acteurs.

I — RAPPELS SUR L'HISTOIRE DE CES PERIMETRES IRRIGUES ET SUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES

une réforme agraire

A Madagascar la mise en valeur rizicole de la cuvette du Lac Alaotra ne démarra sur une grande échelle qu'après la seconde guerre mondiale. La Société malgache d'aménagement du Lac Alaotra (SOMALAC) intervient depuis sa création (1961) d'abord pour prendre en main les aménagements hydro-agricoles, les poursuivre, les réhabiliter, les entretenir, ensuite pour appuyer la production de riz et veiller à sa valorisation, enfin pour contrôler le foncier et lotir les terres (1) (réforme agraire à partir de 1963 jusqu'en 1975).

puis un projet de développement responsabilisant les producteurs de riz

Un «projet de relance de la production de riz dans la région du Lac Alaotra», appuyé par la BIRD, la CCCE et le MCD, fut entrepris de 1983 à 1990, avec comme principal investissement, la réhabilitation de 25 000 ha. C'est dans le cadre de la préparation de ce projet que le gouvernement malgache a privilégié comme objectif «la recherche d'une plus grande responsabilisation des producteurs dans la gestion des périmètres».

Les associations d'intérêt rural, suscitées à partir de 1964 par la SOMALAC comme partenaire en matière de vulgarisation, de crédit, de police des eaux, de commercialisation primaire..., avaient été remises en cause en 1976 par la nouvelle politique d'organisation des collectivités territoriales qui privilégie les Fokontany. Ceci obligea la SOMALAC à repartir progressivement sur d'autres bases, les associations d'usagers (AU) pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau et l'entretien des

CCCE : Caisse centrale de coopération économique.

(1) Au départ celles des concessions européennes rachetées.

périmètres irrigués, les associations d'intensification et de crédit (AIC) pour le crédit solidaire (2) et pour la recherche de l'amélioration des techniques. Mais début 1991, la SOMALAC est en cours de démembrement à la suite des demandes des bailleurs de fonds (3) de redistribuer les fonctions dont elle avait la charge à d'autres structures publiques et acteurs privés.

Le Mali subit les fluctuations politiques

L'Office du Niger (ON) fut créé en 1932 pour irriguer près d'un million d'hectares destinés à la culture du riz et du coton en paysannat. A l'indépendance, plus de 50 000 ha avaient été aménagés et près de 40 000 ha étaient cultivés. En 1984/85, du fait de l'abandon de la culture du coton, les secteurs rizicoles représentaient 39 000 ha et les secteurs sucriers (en régie) 2 148 ha. Depuis 1985, la CCCE a appuyé un projet d'intensification de la riziculture dans le secteur Retail près de Niono, soit 3 500 ha (4).

Le gouvernement malien, après l'indépendance, imposa la création de régies collectives agricoles (7 000 ha en 1964), puis mit en place des organisations de «colons» qui furent dissoutes en 1968 après la destitution de Modibo Keita. Après une période sans organisation des paysans, les premières associations villageoises (AV) furent lancées par l'ON en 1984, au moment où était supprimée la police économique chargée de surveiller la commercialisation du paddy. L'Office du Niger est en voie de restructuration à travers des contrats plans cosignés avec l'Etat.

Au Cameroun, les paysans ont été groupés à la demande des sociétés de développement

La SEMRY (Société d'expansion et de modernisation de la riziculture à Yagoua) fut créée dans sa forme actuelle en 1971 pour poursuivre les opérations menées dans le cadre du Secteur expérimental de modernisation de la riziculture de Yagoua depuis 1954 (construction de la digue le long du Logone et développement modeste de la riziculture). A partir de 1974, les résultats spectaculaires obtenus grâce à la maîtrise complète de l'eau et à l'introduction du repiquage conduirent le Cameroun et les bailleurs de fonds (BIRD, MCD et CCCE) à augmenter les surfaces irriguées dans la région de Yagoua (5 300 ha sur SEMRY 1), puis de Maga (6 220 ha sur SEMRY 2). La SEMRY (5) entreprit à partir de 1984 la mise en place de groupements de paysans (6) et créa une Direction chargée de la restructuration du paysannat. Les groupements furent lancés à une époque où la SEMRY cherchait à acheter le maximum de paddy et était capable de financer, grâce à des primes de collecte, les réalisations des groupements et les indemnités pour les responsables. La SEMRY traverse depuis 1985 une crise financière grave due aux difficultés de commercialisation du riz produit à un prix de revient trop élevé. Ce contexte défavorable est une des causes des difficultés actuelles des groupements.

Les caractéristiques des trois périmètres irrigués sont présentés dans la Fig. 1, résumant leur situation récente en 1989.

Fig. 1 — Caractéristiques des trois périmètres irrigués en 1989.

	Lac Alaotra (zone SOMALAC)	Office du Niger (secteur Retail)	SEMRY (SEMRY 1 et SEMRY 2)
Surfaces aménagées	35 000 ha	3 500 ha	11 500 ha
Surfaces réhabilitées	25 000 ha	1 330 ha	3 600 ha
Surfaces cultivables			
en riz en sp	25 000 ha	1 200 ha	10 000 ha
Surfaces cultivées riz	30 256 ha	1 200 ha	9 594 ha
dont en ss	0	221 ha	5 735 ha
Nbre d'attributaires	7 305	350	15 500
Surface moyenne par attributaire	3,4 ha	3,4 ha	0,65 ha
Rendements sp	2,63 t	4,3 t	4,73 t
Rendements ss		2,7 t	4,79 t
Paddy collecté 1988/89	SOMALAC: 15 619	ON : 44 537 t	SEMRY 1 et 2: 13 462 t
Groupements	21 AU et 112 AIC	3 AV	91 Groupements (xx)
Nombre moyen de membres	AU : 350 AIC : 16	AV : 100	Gr : 100
Montant redevance (ha)			
en monnaie	12 000 FMG	42 000 FCFA	93 000 FCFA
en équivalent riz	0,07 T	0,6 T	1,9 T
en % du rendement obtenu à l'ha	3 %	13 %	38 %

(x) Ces ha ont été réhabilités sur SEMRY 1

ss : saison sèche

(xx) Il y a aussi des prégroupements sur Maga

sp : saison des pluies

(2) Elles s'appelaient au départ Associations de crédit solidaire (ACS).

(3) La BIRD en particulier cherche à étendre le programme national de vulgarisation agricole et à restructurer le secteur public.

(4) 1 330 ha ont été réhabilités durant le premier projet et 1 200 ha sont en cours de réhabilitation.

(5) On ne parlera pas de SEMRY 3, opération s'occupant de petits périmètres irrigués le long du Logone et Chari au nord de Yagoua.

(6) Leur composition tenait compte dès le départ des structures traditionnelles de la société Massa.

II — ANALYSE DES FONCTIONS TENUES PAR LES OP ET LES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT

Il est proposé dans la Fig. 2, une comparaison sommaire des fonctions tenues d'une part par les groupements et organisations paysannes, d'autre part par les sociétés d'aménagement en 1989 :

Fig. 2 — Fonctions tenues par les organisations paysannes et par les sociétés d'aménagement.
(Certaines fonctions sont directement assurées par les producteurs ou par des structures privées).

Fonctions	SOMALAC	Lac Alaotra AU	AIC	Secteur Retail ON	AV	Yagoua-Maga SEMRY	GR
Aménagement- réhabilitation- entretien du réseau primaire	R			R		R	
Entretien tertiaire		R			R		R
Décision dépense entretien	P	R		R	P	R	
Conduite de l'eau	R	P		R	P	R	
Approvisionnement : engrais semences	P P(*)		P	P	R	R	P
boeufs					R		
Pépinières groupées							R
Commercialisation primaire			(**)		P		P
Récupération redevance	R	P		R	P	R	P
Caution solidaire/redevance		R(***)			?		?
Crédit agricole	P		R		R	R	P
Innovation technique	P		R	R		R	
Battage du paddy					R		
Sacs de riz					R		R
Crédit social interne					R		
Investissements divers (sociaux, bascule,...)					R		R
Alphabétisation					P		
Gestion du Foncier	R			R	P	R	P

R Responsable

P Participe

* ferme semencière autonome, ** les AIC y ont participé de 1984 à 1986, *** au niveau de la maille.

Il s'agit d'une approche très résumée, dans le cadre d'une situation évolutive, ce qui nécessite des explications complémentaires.

Ce qui intéresse d'abord les sociétés d'aménagement, c'est la bonne récupération de la redevance. Elles comptent toutes sur l'aide des OP pour la récupérer (l'ON offre des primes en cas de bonnes récupérations) et cherchent à faire jouer la caution solidaire au niveau des mailles, (la SOMALAC envisage la soudure des vannes en cas de mauvais paiement) ou des groupements, (la SEMRY arrête la culture en cas de mauvais paiement).

La situation est pourtant préoccupante (Fig. 3) :

Fig. 3 — Taux de récupération de la redevance.

	SOMALAC	ON		SEMRY	
	PC 15	ss	sp	SEMRY 1	SEMRY 2
1985	93			88	99
1986	95			99	75
1987	67		94	99	89
1988	85	74	88	98	85
1989*	75	92	88	84	44

* provisoire ss : saison sèche sp : saison des pluies

Les OP, pour leur part, sont très gênées du rôle qu'on veut leur faire jouer dans la récupération d'une redevance dont elles perçoivent souvent mal toutes les justifications et dont elles maîtrisent encore peu l'utilisation. Comme elles ne sont pas complètement maîtresses de la composition des groupements et associations, elles contestent souvent la caution solidaire. Par ailleurs les modalités de récupération posent divers problèmes : organisation de la récupération en nature, coût

un rôle
d'intermédiaire
financier mal vécu

des sacs, etc. De plus il existe de nombreuses interférences de notables qui s'élèvent contre le paiement (par exemple par démagogie lors des campagnes électorales) ou qui croient qu'ils peuvent y échapper. Enfin il subsiste de multiples raisons de non-paiement : accident climatique, attaque d'insectes contre les récoltes, charges financières imprévues à la suite d'une maladie, etc., dont les solutions ont rarement été examinées à l'avance avec les groupements.

d'entretien de réseaux
d'irrigation

Les groupements et associations se sentent de plus en plus concernés par l'entretien et le fonctionnement des réseaux d'irrigation, mais la situation reste encore confuse :

- les riziculteurs ont pris conscience que l'entretien des tertiaires est important, mais les travaux sont souvent faits au dernier moment, quand le non-entretien pose problème ;
- les associations d'usagers du Lac Alaotra (et dans une moindre mesure les associations villageoises du Retail) participent à la gestion des fonds de la redevance utilisés pour les gros travaux d'entretien, mais comme ils sont exécutés par les «services travaux» des sociétés d'aménagement, les marges de manœuvre en cas de retard ou de travaux mal faits sont faibles ;
- la conduite de l'eau reste encore dominée par des préoccupations individuelles qui donnent lieu à de nombreuses dégradations des réseaux ;
- les sociétés d'aménagement (en particulier la SEMRY) n'ont pas toujours les moyens de bien entretenir les ouvrages qui leur reviennent.

d'approvisionnement

Les riziculteurs maîtrisent encore mal leurs approvisionnements. Dans les meilleurs cas, les groupements disposent de leur propre magasin et il existe un secteur privé assez dynamique qui permet de s'approvisionner en engrais ou matériel agricole. Les circuits étatiques, qui dispensent des subventions accordées par certains bailleurs de fonds, restent encore prépondérants (SEMRY, ON), mais il se pose de plus en plus de problèmes vu les incertitudes sur les politiques à suivre dans des contextes peu sécurisés (subvention des engrais, rôle des sociétés d'aménagement...).

d'accès au crédit

Le crédit rural pour l'achat des engrais et des boeufs est organisé par les groupements dans le cas des associations villageoises du Retail (7) à la suite de l'établissement de rapports contractuels avec la BNDA ; cette formule est concurrencée par un Fonds de développement villageois encouragé par l'Office du Niger et soutenu par l'aide hollandaise. Au Lac Alaotra, seuls les adhérents des AIC peuvent accéder au crédit de la Banque de Crédit Agricole grâce à la mise en place d'une caution solidaire. La SEMRY accorde elle-même le crédit pour la dose d'engrais qu'elle préconise malgré ses difficultés pour le récupérer dans le cadre de la redevance.

Dans le domaine foncier, le rôle des groupements et associations est presque complètement défini à l'Office du Niger (8), reste encore à préciser à la SEMRY où le principe d'une responsabilisation des groupements par rapport aux parcelles à attribuer a été retenu, et est inexistant jusqu'à maintenant au Lac Alaotra où le contexte reste encore dominé par la réforme agraire conduite par la SOMALAC à partir de 1963.

Il existe un certain nombre de fonctions supplémentaires tenues par les groupements :

- au Lac Alaotra, les AIC expérimentent une nouvelle méthode de vulgarisation reposant sur une pédagogie de groupe : évaluation conjointe des résultats de la campagne (auto-évaluation) et fixation d'objectifs techniques et expérimentaux (auto-programmation) ;
- à l'Office du Niger, les AV multiplient les activités : battage, investissements sociaux, gestion des sacs, mise en place du centre d'alphabétisation, crédits sociaux...;
- à la SEMRY, les groupements gèrent en commun des pépinières groupées.

Enfin les groupements attendent souvent des sociétés d'aménagement qu'elles arbitrent les conflits et fassent régner la discipline.

III — DIFFICULTES RENCONTREES

Pour mieux comprendre les difficultés rencontrées par les OP, il faut se replacer dans le contexte spécifique de chaque pays.

Au Lac Alaotra, les difficultés à surmonter par les associations d'usagers sont considérables :

- les usagers, habitués à ne pas prendre en charge l'entretien des réseaux, cherchent au départ à minimiser leur participation financière. De plus, du fait des imperfections et retards dans la réhabilitation, le bien-fondé des redevances est dans certains cas contestable ;

(7) Les crédits ont été jusqu'à maintenant entièrement remboursés grâce à la caution solidaire.

(8) Des documents de «procédures de gestion du terroir villageois», avec «délégation de pouvoir de gérance aux organisations paysannes», ont été préparés par l'ON avec l'aide du projet Retail fin 1990.

chaque fonction
assumée est encore
mal maîtrisée

- les rapports avec les collectivités décentralisées doivent être clarifiés. Les sommes collectées pour l'entretien, plus importantes que les budgets des collectivités, représentent un enjeu important ;
- les statuts de certains usagers ne favorisent pas leur paiement ; ainsi sur un périmètre (PC 15), 25% des débiteurs sont des « métayers », 15% des locataires, 30% des héritiers à la suite du décès de l'attributaire, 5% des divorcés ;
- les interférences politiques sont nombreuses, en particulier en période électorale (1989) par exemple les coûts des travaux d'entretien ont été minimisés sur le PC 15 à la suite d'une interférence de ce type ;
- la présence d'attributaires qui essaient de profiter de leur situation privilégiée pour ne pas payer entraîne un malaise.

Il reste encore beaucoup à faire pour régler les cas de non-paiement et pour obtenir une fixation des redevances à un niveau tel que l'entretien soit satisfaisant ; il faut surtout améliorer le contexte local défini de la façon suivante par Guy BELLONCLE :

« Ballotés entre la SOMALAC, qui leur explique qu'il leur faut absolument payer pour assurer l'entretien parce que le fanjakana (Etat) ne paiera plus, et les hommes politiques, qui les assurent que le fanjakana continuera à payer, les paysans attendent de voir les résultats de cette lutte entre les grands ».

En ce qui concerne les associations d'intensification et de crédit, il ne faut pas se dissimuler les limites du travail accompli :

- il reste plus des 3/4 des attributaires à toucher ;
- le crédit agricole sert en priorité à faire face aux charges de faire-valoir (main-d'œuvre) et seulement la moitié des membres des AIC ont pu emprunter ;
- les AIC n'ont pas encore pris l'habitude de travailler directement avec la banque de crédit agricole qui elle-même manque d'agents pour établir tous les contacts nécessaires sans passer par la SOMALAC ;
- la collecte du paddy par les AIC a été un échec ;
- la méthodologie du conseil de gestion reste à mettre au point.

A l'Office du Niger, la promotion par l'ON des associations villageoises (AV) a permis la constitution d'un cadre pour le dialogue avec les paysans, mais il n'en reste pas moins que de nombreuses difficultés subsistent.

Les responsables des associations villageoises se plaignent de ne pas voir arriver les solutions aux problèmes qu'ils posent :

- retard de paiement du riz vendu à l'ON,
- montant plus élevé des redevances dans les zones réhabilitées par le premier projet Retail que sur tous les autres périmètres,
- dégâts sur les réseaux des animaux venant de Niono,
- importance des non-résidents attributaires de terre.

Il faut noter que les rapports entre sphères économiques, politiques, sociales et culturelles dans les villages restent très complexes et que de nombreuses confusions (9) peuvent se produire remettant en cause le fonctionnement ou l'efficacité des associations. En fait ces organisations constituent pour les différentes structures de pouvoir des instruments relativement commodes à influencer pour faire prendre en compte des intérêts qui ne sont pas ceux de la majorité des membres.

L'organisation professionnelle du monde rural reste donc encore très marqué par la politique et l'Office du Niger n'arrive pas toujours à améliorer ses rapports avec les attributaires compte tenu des habitudes anciennes et des multiples interférences (non-résident dont on impose l'installation, attributaire à qui on demande de cautionner un emprunt malgré l'avis défavorable du bureau d'une AV) perturbant les prises de décision. L'importance croissante du nombre des non-résidents et des non-agriculteurs peut aussi très rapidement remettre en cause des structures qui se veulent villageoises et paysannes, en effet il y a 31% de non-agriculteurs en 1988 sur Retail 1, attirés par les possibilités d'obtenir de bons rendements et de sécuriser l'approvisionnement en riz de leur famille.

mais souvent
influencés par le
pouvoir

(9) Les AV ont été créées rapidement sans que de nombreuses ambiguïtés n'aient été clarifiées :

- qui choisit les fonctions relevant des AV ? S'agit-il pour l'Office de transférer des fonctions aux AV tout en gardant le contrôle de leur mise œuvre ou l'objectif est-il de laisser les AV choisir les fonctions qu'elles veulent tenir ?
- qui contrôle les comptes des AV et leur fonctionnement démocratique ?
- qui décide de l'adhésion d'un membre à une AV ? Doit-on être résident dans le village ou suffit-il d'y être attributaire de terre ?
- qui décide du passage d'une AV en Ton Villageois, structure relevant de l'administration territoriale ?
- qu'est ce qui doit relever des rapports contractuels entre attributaires et l'Office du Niger et entre Associations Villageoises et l'ON ?

rapports difficiles à établir entre une société et les groupements

A la SEMRY, les rapports entre cette société et les groupements se sont dégradés à la suite des difficultés de la filière rizicole :

- l'achat systématique de tout le paddy disponible par la SEMRY a été abandonné ;
- les primes de collecte du paddy, correspondant au travail fourni par les groupements pour la commercialisation primaire, ont été supprimées en 1989 ;
- la double culture, compte tenu de la surproduction depuis 1984, a été suspendue en 1987/88 ;
- le prix officiel d'achat du paddy par la SEMRY est retombé de 78 FCFA à 45 FCFA en 1989.

Les riziculteurs expriment de multiples critiques sur le paiement de la redevance, sur la gestion du foncier et sur le fonctionnement des groupements.

La SEMRY, en situation financière critique, disposant de peu de cadres, a beaucoup de mal à relancer une politique de structuration du paysannat.

PRINCIPAUX PROBLEMES EXPOSES PAR LES RIZICULTEURS DE LA SEMRY (début 1991)

1. Paiement de la redevance

On conteste le montant de la redevance et la façon de valoriser le paddy (paiement en nature) dont les variations de prix sont incompréhensibles (manque de transparence, incertitudes sur le prix de l'engrais...) et les paysans demandent pourquoi le paddy est valorisé à 45 FCFA par la SEMRY alors qu'il est vendu plus cher sur le marché.

Par rapport au passé on regrette le manque d'organisation de la récupération en nature et on conteste la prise en charge du transport et des sacs par les paysans (c'est un paddy SEMRY). On n'est pas toujours persuadés de l'intérêt du paiement de la redevance en espèces compte tenu de la fluidité de celles-ci. On rejette enfin la corresponsabilité des groupements.

2. Sécurisation du foncier

On souhaite disposer de parcelles cultivables durant 2 saisons de culture.

On demande que les parcelles ne soient pas enlevées s'il y a des «accidents» (tels que les mauvaises semences, mauvais labour, queléa-queléa, sauterelles, etc...) empêchant de payer la redevance.

On n'est pas toujours d'accord à l'intérieur du groupement sur le mode d'attribution par le groupement des parcelles récupérées suite au non paiement de la redevance. On reproche à la SEMRY 2 Yagoua d'attribuer des parcelles proches des «zina» à des gens des villes.

3. Fonctionnement des groupements

On considère encore souvent ceux-ci comme les groupements de la SEMRY et les responsables comme les agents de la SEMRY.

Les responsables se trouvent pris entre le marteau (les paysans) et l'enclume (la SEMRY). Beaucoup, qui ne sont plus indemnisés pour leur travail, souhaitent être remplacés. Ils disent manquer d'informations depuis leur formation.

Les anciens groupements regrettent l'époque des primes et demandent des réalisations sociales (Yagoua). La mise en place d'une cotisation supplémentaire, pour remplacer les primes données par la SEMRY avant 1989, est mal acceptée.

Les riziculteurs de Maga se plaignent du retard à la mise en place de la formation des responsables. Ils n'ont pas résolu le problème de leur indemnisation. Les rapports entre membres des groupements ne sont pas toujours faciles du fait de leur composition et d'intérêts divergeants. Il n'y a pas de communication interne. L'information circule mal dans les groupements.

4. Rapport SEMRY-Riziculteurs

Faute d'une communication établie à l'avance sur des bases claires, les rapports se dégradent à la suite de l'accumulation de griefs de part et d'autre. On reproche à la SEMRY d'exiger les redevances alors qu'elle ne paie pas toujours ce qu'elle doit (c'est-à-dire les primes accumulées par les groupements) ou de demander l'entretien des tertiaires alors qu'elle n'entretient pas bien les primaires et secondaires. On demande à la SEMRY de régler tous les problèmes («accidents», achat du paddy...). On récrimine sur la qualité de certaines prestations de la SEMRY (fourniture de semences et labours) et on se plaint que les rendements baissent.

Sans prétendre conclure sur les difficultés rencontrées dans les trois cas examinés, il semble que les principaux blocages soient liés :

- au contexte technique : les aménagements ont été trop souvent conçus ou réhabilités sans la participation des riziculteurs ; on n'a pas assez cherché avec eux des solutions aux problèmes techniques rencontrés et on se retrouve avec des systèmes de mise en valeur ne privilégiant pas une gestion de l'eau par petits groupes ;
- au contexte politique : l'option de structuration du milieu paysan, prise tardivement, l'a été sans que de nombreuses ambiguïtés sur le rôle de divers acteurs et sur leur degré d'autonomie soient dissipées ;

- au contexte économique : les difficultés des filières riz gérées par les sociétés d'aménagement accélèrent les évolutions, ce qui est positif en terme de remise en cause des institutions, mais négatif pour la consolidation de la situation financière des groupements ;
- au contexte institutionnel : les incertitudes sur l'avenir de la SEMRY et de la SOMALAC ne facilitent pas le dialogue avec les pouvoirs locaux et les riziculteurs ;
- à l'insuffisance des appuis mobilisés pour les groupements en matière de formation et de gestion : seul le projet Retail dispose actuellement d'un appui continu en matière de structuration du milieu ; on est en train de redéfinir ceux apportés auparavant par la SOMALAC et la SEMRY ; il reste un important travail à fournir pour améliorer la gestion des groupements et la formation et l'information des membres.

IV — PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES ORGANISATIONS PAYSANNES DES PERIMETRES IRRIGUES

Les grands périmètres irrigués traversent une phase difficile de transition sur le plan institutionnel. Il est primordial de réfléchir à l'évolution du rôle et de la place des organisations paysannes au moment où il est question de redéfinir le rôle de l'Etat et de faciliter l'apparition de nouveaux acteurs privés.

Le rôle de l'Etat devrait devenir plus important pour certaines fonctions :

- amélioration du cadre juridique : textes et statuts pour les groupements (par exemple GIE comme au Sénégal), structures d'enregistrement des droits fonciers, droits de pêche, instances d'arbitrage en cas de conflit, etc ;
- mise en place d'une politique d'aménagement du territoire : gestion de l'ensemble des terroirs avec les populations cultivant des périmètres irrigués, recherche d'un équilibre agro-sylvo-pastoral, prise en compte des populations dans leur diversité (jeunes, femmes, marginaux...);
- appui à l'organisation de la filière rizicole et contrôle de son fonctionnement ;
- entretien des investissements à la charge de l'Etat.

fortifier le rôle de l'Etat pour certaines fonctions

Par contre l'Etat devrait se désengager dans d'autres domaines et veiller à la redéfinition du rôle des sociétés d'aménagement. La disparition trop rapide de ces dernières (cas de la SOMALAC) risque d'entraîner de graves problèmes (tels que la remise en cause des efforts en matière de structuration paysanne, des conflits fonciers accrus, des problèmes d'entretien des gros ouvrages, des réseaux primaires et secondaires, etc.) du fait d'une mauvaise gestion de la phase de transition ; mais un désengagement volontaire est impératif sur de nombreuses fonctions : transformation et commercialisation du paddy et du riz, entreprise de travaux agricoles (labours, moissons, battages, etc), entreprise pour les travaux d'entretien, approvisionnement et crédit rural. La société d'aménagement pourrait à terme jouer le rôle d'agence de l'eau, maître-d'œuvre des travaux neufs et des réhabilitations, d'observatoire des processus de développement et d'ingénieur conseil des divers agents économiques. Les fonctions qui posent le plus d'interrogations quant à leur prise en charge sont celle de «développement» (recherche, vulgarisation, appui aux groupements).

mais le désengager dans d'autres domaines

considérer les organisations paysannes comme des agents économiques

Les organisations paysannes doivent être perçues d'abord comme des agents économiques qui prennent en compte les intérêts collectifs des riziculteurs regroupés pour assurer l'entretien et le fonctionnement de leurs mailles hydrauliques, pour faciliter les modalités d'approvisionnement en intrants et de commercialisation du riz, pour accéder au crédit, etc. Ceci suppose donc l'établissement de rapports contractuels avec d'autres acteurs et en premier lieu les sociétés d'aménagement et les organisations de crédit (il existe des organisations de crédit sur place au Lac Alaotra et à Niono, mais malheureusement en ce domaine rien de viable n'a encore été fait à l'extrême nord du Cameroun). Ceci nécessite surtout la création d'une dynamique d'organisation sur un temps suffisant pour que les problèmes délicats à résoudre soient traités en profondeur.

Pour un certain nombre de fonctions, il existe diverses possibilités :

- en matière d'entreprise agricole, on peut envisager que les OP ou les riziculteurs traitent directement avec des sociétés privées de travaux si elles existent. Des formules d'achat de matériel par des groupements sont aussi expérimentées dans le delta du fleuve Sénégal ;
- en matière d'approvisionnement, il n'est pas exclu que les riziculteurs non seulement se groupent pour négocier des commandes (cas de Retail pour les engrais), mais aussi un jour soit capable de traiter directement avec les sources d'approvisionnement (cas du Retail de l'Office du Niger pour les boeufs) ;

pouvant établir des contrats

- en matière de commercialisation-transformation, il est possible aussi d'envisager à terme que des OP négocient des ventes avec divers acheteurs et s'équipent pour décortiquer le riz. Il semble cependant que les pratiques individuelles resteront longtemps dominantes dans ce domaine.

Il se pose la question des évolutions futures des OP telles qu'elles existent actuellement :

- des unions de groupements pourraient se constituer pour faciliter la gestion de réseaux d'irrigation comprenant plusieurs mailles ou pour permettre la maîtrise de matériel lourd d'entretien ou de labour ou de récolte ou de transformation ;

- des groupements existants, s'occupant de trop de choses comme les associations villageoises (AV) pourraient être amenés à se réorganiser et à abandonner certaines fonctions. Il devrait à l'avenir être distingué les fonctions économiques de celles relevant des collectivités rurales.

- des groupements nouveaux, plus atomisés, pourraient se constituer pour permettre l'accès au crédit, avec caution solidaire, ou pour faciliter des démarches d'expérimentation technique et d'apprentissage à la gestion des exploitations. La gestion des groupements sera d'autant plus rigoureuse que les membres gèrent bien leur propre exploitation. Il sera important d'approfondir les liens entre stratégies individuelles et stratégies collectives.

Enfin le rôle des groupements dans la gestion de l'ensemble des terroirs concernés est encore peu clair. Il n'existe malheureusement pas de plans de développement des régions concernées par les aménagements hydro-agricoles. Au Lac Alaotra, un effort est entrepris en ce sens. Ailleurs, on s'est limité à des investissements annexes (abreuvoirs, lavoirs, ponts, etc).

réévaluer les
fonctions de
groupements

DES QUESTIONS EN GUISE DE CONCLUSION

1. Les exemples étudiés montrent que les groupements de producteurs ont été trop souvent promus par les sociétés d'aménagement sans une participation suffisante des intéressés. Ceci pose des questions sur la façon de procéder à l'avenir pour que les producteurs orientent les groupements en fonction de leurs besoins (10) et de leur logique culturelle. A propos de ce dernier point, il est important d'examiner en quoi les communautés traditionnelles et les grandes familles sont des bases importantes de structuration du milieu rural.

2. La situation actuelle se caractérise par des grandes difficultés pour passer d'un état de dépendance des paysans inorganisés vis-à-vis des sociétés d'aménagement à celui d'autonomie de producteurs organisés. Ceci pose des questions sur la vitesse avec laquelle on peut réussir cette transition, sur les moyens de la faciliter, sur la redéfinition du rôle de l'Etat et des sociétés d'aménagement.

3. La résolution des problèmes fonciers nécessite la mise au point de démarches originales pour que les diverses parties concernées trouvent des solutions adaptées. Ceci pose des questions sur le rôle des groupements dans le règlement des questions foncières.

4. Les groupements ont besoin d'appuis appropriés qui permettent d'accompagner les évolutions (aider sans étouffer, initier sans imposer). Ceci pose des questions difficiles à un bailleur de fonds comme la CCCE qui, très engagée financièrement dans la consolidation de la mise en valeur de ces zones, cherche à se désengager pour permettre les prises de responsabilité par les acteurs nationaux.

(10) Il subsiste le problème de la prise en compte des besoins des paysans les moins bien placés pour se faire entendre.

The Place and Future of Peasant Farmer Organizations in Three Large Irrigated Areas (Lake Alaotra, Niger River Office, Yagoua Region)— J.C. DEVEZE.

For decades important investments have been made in Sub-Saharan Africa and in Madagascar to create large irrigated areas. The development companies responsible are undergoing major financial difficulties and rice-growers are not yet well enough organized to manage the areas and cope with the problems of maintenance. The question therefore arises of changing from a situation where everything was under State control to one in which responsibilities will be better shared between interested parties. It is important for producers to have enough time to organize themselves in order to maintain the viability of these areas.

Key words: Peasant farmer organization - Irrigated area - Development company - Madagascar - Mali - Cameroon.

Lugar y porvenir de las organizaciones campesinas en los tres grandes perímetros de riego (Lago Alaotra, Oficina del Níger, Región de Yagoua).— J.C. DEVEZE.

Desde hacía decenas de años, fueron malizadas inversiones en África, en el sur del Sáhara y en Madagascar, para incrementar las áreas de los grandes perímetros irrigados. Las sociedades de disposición que tenían responsabilidad de ellos, experimentan dificultades financieras importantes; además a los cultivados de arroz les faltan organización para administración estos perímetros y hacer frente a los problemas de entretenimiento.

Pues, se plantea la cuestión de la transición entre una situación en la que el Estado lo dirigía todo y aquella en la que se distribuyen las responsabilidades entre las partes interesadas. Es importante que los movimientos de los productores hayan tiempo de organización para asegurar la viabilidad de los perímetros.

Palabras claves : Organización campesina - Perímetro de riego - Organismo de desarrollo - Madagascar - Mali - Camerun.